

Berne, 01.07.2020

Comité de pilotage P11

Appel à projets : programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences pour la relève HES et HEP. Instruction pour le dépôt de propositions de projets

swissuniversities
Effingerstrasse 15,
3001 Bern
www.swissuniversities.ch

Programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences de la relève HES et HEP (contributions liées à des projets 2021-2024)

Instructions pour le dépôt de propositions de projets

La présente notice pour la remise des demandes s'applique sous réserve des décisions des organes compétents (décision de financement du Conseil universitaire suisse en novembre et décisions budgétaires parlementaires).

Les demandes doivent être conformes aux spécifications de l'appel à projets et être soumises à l'aide du [formulaire de demande](#). Des formulaires Excel (pour [projets individuels](#) et [plusieurs projets](#)) sont également disponibles comme outil de travail.

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

Les membres du personnel des HES et HEP doivent disposer d'un large profil de compétences adapté à la pratique et à la science. Ces deux types de hautes écoles sont confrontés à un certain nombre de défis communs en matière de formation de la relève ; dans le même temps les besoins et les conditions préalables à un encouragement adéquat de la relève diffèrent selon les domaines et les champs professionnels.

Dans le cadre du programme en cours «[Programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences de la relève des HES et des HEP](#)» (P-11 2017-2020), huit programmes-pilotes profitent d'un financement de la Confédération (à travers les [contributions liées à des projets](#)), afin d'encourager les collaborateurs et collaboratrices des HES et HEP dans le renforcement du double profil de compétences.

Au cours des années 2021-2024, un nouveau programme sera en application : le programme «Programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences de la relève des HES et des HEP» (P-11 2021-2024)¹ permet à nouveau d'encourager une série de programmes-pilotes dans le but de promouvoir et de renforcer une relève HES et HEP qualifiée par le biais de mesures ciblées (programmes-pilotes) et adaptées aux différents profils. Les programmes-pilotes

¹ Le contexte du programme est décrit dans la demande «[Programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences de la relève HES et HEP](#)» (P-11 2021-24) que swissuniversities a soumis à la Conférence suisse des hautes écoles fin février 2020.

Bern, 01.07.2020

Comité de pilotage P11

Appel à projets : programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences pour la relève HES et HEP. Instruction pour le dépôt de propositions de projets

dépassement l'encouragement de personnes : Ils permettent de tester des modèles capables d'engendrer un effet durable sur l'encouragement de la relève des hautes écoles ou de leurs disciplines. Ils présentent un potentiel d'institutionnalisation et seront – en cas de réussite – repris par la ou les hautes écoles concernées. Simultanément, l'accent est mis sur la dissémination : les hautes écoles concernées partagent leurs expériences et résultats afin d'en faire profiter l'ensemble des hautes écoles.

swissuniversities

Les hautes écoles et leur personnel sont invités à soumettre des propositions de programmes-pilotes permettant de développer, mettre en œuvre et évaluer de nouvelles mesures et de nouveaux modèles.

2. Les grandes lignes de l'encouragement

2.1 Instructions relatives au contenu des propositions

Les programmes-pilotes sont développés par des spécialistes dans les hautes écoles afin de garantir la prise en compte des exigences spécifiques aux disciplines/domaines ainsi qu'aux différentes branches.

Sont éligibles (seuls ou de manière conjointe) les HES de droit public, les HEP ainsi que l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) et la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM).

Sont encouragés les nouveaux modèles d'encouragement de la relève (programmes-pilotes) qui offrent un cadre à l'interaction entre les deux pôles «haute école» et «pratique».²

Les programmes-pilotes encouragés sont innovants et ne peuvent pas prétendre à un financement dans le cadre d'un programme d'encouragement existant. Toute prolongation ou nouvelle contribution à un programme-pilote ayant bénéficié d'un financement pendant la période 2017-2020 est exclue. Le transfert d'un tel programme-pilote à une nouvelle discipline ou à une autre haute école sera pris en compte pour une contribution à la seule condition qu'il contienne une nouvelle composante innovante.

Un encouragement au niveau du doctorat est exclu dans le cadre du P-11.³

Les programmes-pilotes encouragés contribuent à la **réalisation des objectifs du programme P-11** suivants :

- Développement et mise en œuvre d'actions innovantes pour la promotion de la relève afin de
- renforcer resp. compléter le profil de double compétences de la relève des HES et HEP
 - dans le cas d'une référence de pratique ou de domaine professionnel manquante, faible ou à renouveler, d'une part, ou
 - dans le cas d'une référence scientifique manquante, faible ou à renouveler d'autre part⁴

² Cela signifie entre autres que les activités éligibles ne se limitent pas au développement et au financement d'un cours basé uniquement sur l'enseignement de contenus théoriques.

³ De telles coopérations sont encouragées dans le cadre du programme «Encouragement de la mobilité de doctorant-e-s et développement du troisième cycle» (2021-2024).

⁴ L'objectif n'est pas d'atteindre le même double profil de compétences pour tous les collaborateurs et collaboratrices HES ou HEP. Par contre, les personnes ancrées principalement dans la science ou dans la pratique devront connaître la logique de l'autre' domaine et pouvoir collaborer avec ses leurs

Bern, 01.07.2020

Comité de pilotage P11

Appel à projets : programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences pour la relève HES et HEP. Instruction pour le dépôt de propositions de projets

et/ou

- former les futurs cadres au double profil de compétences et développer resp. positionner le profil de professeur/enseignant-e avec une fonction de direction (double profil de compétences en gestion et en enseignement dans les hautes écoles).

2.2 Modalités de financement

Pour la période 2021-2024, les moyens suivants sont à disposition pour l'encouragement des programmes-pilotes :

	2021	2022	2023	2024	Total
Moyens à disposition*	894'000.-	2'910'000.-	2'910'000.-	2'910'000.-	9'624'000.-

* Contribution fédérale demandée: au total CHF 10 Mio., comprenant des moyens pour la coordination et la gestion du programme. Les chiffres sont valables sous réserve des décisions de la Conférence suisse des hautes écoles et du parlement.

Le volume financier global du programme-pilote tient compte du cadre financier. Par ailleurs, le montant demandé (contribution fédérale) par programme-pilote doit au minimum s'élever à 500'000.- sur les quatre ans.⁵

Les fonds propres provenant de toutes les hautes écoles concernées – au minimum égaux au montant demandé – doivent s'y ajouter.

Les moyens du programme servent à **financer** tous les coûts liés à l'atteinte des objectifs du programme (renforcement du double profil de compétences) :

- Les charges (frais de personnel et de matériel) des hautes écoles impliquées résultant du développement et de la mise en œuvre de programmes-pilotes ainsi que de la diffusion de leurs expériences et résultats.
- Les charges (frais de personnel et de matériel) relatives à la coordination de programmes-pilotes ou aux tâches d'encadrement et de formation des participant-e-s.

Les coûts suivants ne sont pas financés :

- La participation aux mesures d'encouragement : salaires des participant-e-s (ni des personnes déjà engagées dans la haute école ni de celles nouvellement engagées)
- Les salaires externes aux HES ou HEP
- Les projets de recherche⁶

Les coûts suivants peuvent être comptabilisés comme des fonds propres (un financement par le biais de la contribution fédérale est exclu) :

- Coûts éventuels de formation continue financés par la haute école, les frais de voyage et autres frais
- Frais de fonctionnement (p. ex. location de salles à l'extérieur de la haute école)

acteurs afin de trouver des solutions aux différents problèmes théoriques, pratiques et/ou liées à la formation.

⁵ Les programmes pilotes devront avoir un impact sur l'encouragement de la relève et donc avoir une certaine taille critique.

⁶ Les prestations des collaborateurs et collaboratrices liées à des projets de recherche sans rapport aux programmes-pilotes.

2.3 Critères de sélection

Les programmes-pilotes financés répondent **obligatoirement** aux critères suivants :

1. Pérennisation : Le programme-pilote démontre son potentiel d'institutionnalisation à long terme. A savoir, les institutions concernées présentent de quelle manière les structures du programme, sitôt son succès attesté, seront intégrées dans les structures institutionnelles au terme du financement.
 - Elles garantissent en particulier l'intégration du programme-pilote dans leurs structures et processus opérationnels RH (les spécialistes ad hoc doivent être consultés dès le stade de l'élaboration de la proposition) et
 - produisent un plan de financement pour la période suivant la phase d'encouragement 2021-2024.
2. Lien avec la pratique : Les programmes-pilotes visant à renforcer les compétences pratiques impliquent une collaboration avec un/des partenaires de la pratique.⁷ La proposition décrit la collaboration, respectivement le rôle du partenaire pratique dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes-pilotes et/ou l'illustre au moyen d'exemples.
3. Innovation : Le programme-pilote est innovant, il se différencie des possibilités déjà existantes dans la haute école concernée ou dans d'autres hautes écoles suisses. Il ne peut prétendre à *aucun* financement dans le cadre d'autres programmes (p. ex. d'autres programmes de financement par contributions liées à des projets) ou de quelque outil de financement existant d'une institution d'encouragement nationale.
4. Potentiel de transfert : Le programme-pilote génère des résultats transférables au niveau des méthodes et/ou du contenu. Il prévoit la diffusion des expériences faites sous une forme appropriée.
5. Egalité des chances et diversité : La proposition de programme-pilote contient une réflexion approfondie sur les bénéfices possibles du programme en matière de promotion de l'égalité des chances, d'exploitation des potentiels existants et de diversité de la relève (quant au sexe, à la situation de handicap ou à d'autres critères de diversité). Les hautes écoles requérantes s'appuient sur la «Checklist Diversity» pour leurs travaux et prennent position sur les indicateurs et les champs d'action qui y figurent.⁸

Les dimensions suivantes sont également **souhaitées** pour les programmes-pilotes :

6. Caractère transversal des programmes : Le programme
 - repose sur une collaboration entre deux ou plusieurs hautes écoles ou établissements (Teilschulen) dans un domaine défini, p. ex. santé, ou
 - repose sur une collaboration de deux ou de plusieurs domaines ou départements d'une seule ou de plusieurs hautes écoles, ou
 - couvre l'entier des domaines HES ou HEP, ou
 - fait preuve d'un rayonnement national dans un domaine (par ex. deux régions linguistiques, participation de nombreuses institutions dans le domaine concerné).
7. Participation : Le groupe cible du programme-pilote (c'est-à-dire la relève potentielle HES/HEP, p. ex. le corps intermédiaire) sera impliqué de façon appropriée dans la phase

⁷ La notion de partenaire pratique ne comprend pas uniquement les entreprises à proprement parler, mais également des institutions et partenaires de nature différente (classe, opéra, etc.).

⁸ [Checklist Diversity](#). Cette check-liste vise à assurer, dans les projets, la prise en compte de divers aspects liés à la diversité dont la pertinence varie d'un projet à l'autre.

d'élaboration de la proposition de projet. La proposition fait clairement état de la manière par laquelle cette implication a eu lieu.

3. Procédure pour le dépôt et l'évaluation des demandes

3.1 Exigences formelles et de contenu

Forme	La demande doit être envoyée par le biais du formulaire prévu à cette effet pour le programme P11 sous forme d'un document PDF et d'un fichier Word. Si souhaité, le budget peut également être soumis en format Excel.
Langue	La demande peut être déposée en français, allemand ou anglais.
Contenu	La demande comprend les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Titre et titre abrégé- Hautes écoles participantes⁹- Coordonnées du ou de la responsable de projet- Description du projet (résumé, environ ½ page)- Contenu et objectifs du projet : groupe cible et nombre de personnes à atteindre, objectifs du projet, démarche prévue pour l'atteinte de ces objectifs (stratégie pour une auto-évaluation), activités en lien avec la diffusion des expériences/résultats- Atteinte des objectifs du programme P-11 et prise en compte des critères du programme : veuillez commenter chaque critère individuellement (obligatoire)- Calendrier (milestones)- Budget du projet : contribution fédérale, fonds propres¹⁰, éventuels fonds tiers. Répartition de les coûts de personnel et de matériel- Signatures de la direction du projet et celle(s) de la haute école : recteurs·trices, président·e-s ou directeur·trices des hautes écoles figurant sur la liste des institutions ayant droit aux contributions¹¹
Délai de dépôt	La demande être soumise jusqu'au 9 octobre 2020 par e-mail à noemi.eglin@swissuniversities.ch

3.2 Procédure et responsabilités

Les demandes sont évaluées par un comité d'expert·e-s, composé de représentant·e-s des HES et HEP, d'un expert ou d'une experte en matière de diversité ainsi que d'expert·e-s pratiques

⁹ Pour les programmes-pilotes soumis conjointement par deux ou plusieurs hautes écoles: Déclaration d'une « leading house » qui sera responsable des aspects financiers vis-à-vis de swissuniversities resp. du SEFRI. Elle se chargera notamment: 1. de la répartition des fonds entre les différents partenaires et 2. de fournir à swissuniversities les données nécessaires au reporting à l'attention du SEFRI.

¹⁰ Les fonds propres doivent être au moins égale à la contribution fédérale demandée. Ils peuvent être effectués en espèces ou en nature. La contribution en espèces doit être au moins égale à la moitié du financement fédéral demandé.

¹¹ La demande peut être complétée avec la signature des directions des écoles formant une haute école (Teilschulen).

Bern, 01.07.2020

Comité de pilotage P11

Appel à projets : programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences pour la relève HES et HEP. Instruction pour le dépôt de propositions de projets

(personnes travaillant dans la pratique) de diverses disciplines. Le comité d'expert·e·s s'appuie sur les critères décrits plus haut pour l'évaluation des programmes-pilotes.

Le comité de pilotage choisit les programmes-pilotes qui seront financés pour la période 2021-2024. Il prend ses décisions

- sur la base de l'évaluation du comité d'expert·e·s
- en fonction du budget à disposition et
- en assurant un certain équilibre entre les domaines (l'objectif du programme étant d'encourager des programmes-pilotes de domaines variés).

swissuniversities

Le comité de pilotage peut être amené à inviter les requérants à ajuster leur proposition de projet s'il considère le programme-pilote proposé comme a priori éligible, mais qu'il juge certaines spécifications/précisions nécessaires.

Les responsables de projets seront informés par e-mail de la décision du comité de pilotage. Aucune correspondance ne sera échangée et aucune information ne sera donnée sur la décision. Un nouvel examen et une nouvelle considération d'un dossier sont exclus.

Comité de pilotage

Luciana Vaccaro	Rectrice de la HES-SO (responsable du programme)
Jean-Marc Piveteau	Recteur de la ZHAW (représentant de la Chambre des hautes écoles spécialisées)
Heinz Rhyh	Recteur de la PHZH (représentant de la Chambre des hautes écoles pédagogiques)

3.3 Calendrier

1 ^{er} juillet 2020	Lancement de l'appel à projets
Jusqu'au 9 octobre 2020	Délai pour le dépôt des propositions de projets
Jusqu'au 18 décembre 2020	Evaluation par le comité d'expert·e·s Décisions par le comité de pilotage et communication Information des responsables des projets
Dès le 1 ^{er} janvier 2021	Préparation dans les hautes écoles Puis, démarrage des programmes-pilotes
31 décembre 2024	Fin de l'encouragement des programmes-pilotes par le biais des moyens du programme P11

Les programmes-pilotes financés seront évalués à la moitié (évaluation intermédiaire) et en fin de période (évaluation finale).

Contact

Noëmi Eglin-Chappuis, coordinatrice du programme P-11,
noemi.eglin@swissuniversities.ch, tél. +41 31 335 07 37

Bern, 01.07.2020

Comité de pilotage P11

Appel à projets : programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences pour la relève HES et HEP. Instruction pour le dépôt de propositions de projets

swissuniversities

Annexe

Stratégie pour une auto-évaluation des programmes-pilotes

Tout au long du déroulement du programme-pilote les indicateurs étudiés seront non seulement de nature qualitative et/ou orientés vers des résultats : Etant donné que les programmes-pilotes encouragés concernent des institutions et des personnes, les indicateurs toucheront également des questions de nature qualitative ainsi que des éléments de procédure. Les responsables de projet sont donc priés de soumettre avec leur proposition de projet une stratégie d'auto-évaluation pour le programme-pilote en question en suivant la logique du fitness-for-purpose (adéquation des actions aux moyens et aux objectifs). Cette auto-évaluation devra permettre d'obtenir des informations sur l'expérience des personnes et des institutions au centre des programmes-pilotes et, par-là, de juger de la pertinence et de l'efficacité de ces programmes. Chaque programme-pilote devra donc identifier les éléments suivants en les adaptant à la réalité du domaine et/ou du type d'institution en question :

- Des démarches de collecte d'informations et d'amélioration continue
- Des instruments pour la collecte d'informations et leur insertion dans le pilotage du programme
- Des critères servant à l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité de leurs actions
- Des benchmarks servant à juger de l'adéquation des critères identifiés pour l'évaluation

La démarche d'auto-évaluation se déroulera donc en fonction de standards communs (description des démarches, des instruments, des critères et des benchmarks) ; en même temps, la responsabilité d'identifier et de justifier les critères d'évaluation incombe aux porteurs de projet.¹²

¹² A titre d'exemple, un projet pourrait prévoir à la fois le recueil annuel d'informations sur la progression des personnes visées par le programme tout en effectuant une enquête plus poussée auprès des acteurs concernés (par ex. direction d'institution, personne visée par le programme). Ceci permettrait de mettre en relation des informations plus quantitatives, axées sur les résultats, avec des informations davantage qualitatives, axées sur les processus mis en œuvre pour le développement professionnel des personnels. Et selon le domaine ou la nature de l'institution, les démarches, instruments, critères et benchmarks pourront différer.